

# La Wallonie veut accéder à la diplomation

**FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

En visite au centre namurois de l'institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) mercredi pour y lancer de nouvelles formations liées à des métiers en pénurie comme celle de constructeur-monteur de bâtiment en structure bois, Pierre-Yves Jeholet est revenu sur une de ses marottes: la fin de l'obligation scolaire dès 16 ans.

Le ministre libéral de l'Emploi connaît les sensibilités politiques autour de la question mais il reste convaincu que le système scolaire actuel n'est plus en adéquation pour une série de jeunes. *«Il faut un débat politique sans tabou sur cette question. Je reste persuadé que pour une série de jeunes en décrochage, il est indispensable qu'ils puissent rentrer dans les filières de la formation en alternance plus tôt et sans attendre plusieurs échecs scolaires.»*

Le ministre prend en exemple le cas de l'IFAPME où l'âge moyen des jeunes qui rentrent dans ce système d'apprentissage fait de cours en ateliers et de formations en entreprise est de 17,9 ans alors que les cours sont accessibles dès 15 ans. *«Il y a une volonté de maintenir l'élève dans un*

*dispositif scolaire traditionnel et après des échecs, il en sort sans diplôme.»*

## **Equivalence des compétences**

Parallèlement à la question de l'âge scolaire, l'enjeu de la formation relance le débat sur la certification et la reconnaissance du diplôme.

Spécificités wallonnes hors du champ politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), les cours de l'IFAPME permettent aux jeunes d'accéder à un certificat. *«En 2016, 17.345 jeunes étaient inscrits à l'IFAPME. Depuis 2015, nous avons une croissance de 41% des inscriptions au niveau des formations en apprentissage. Cela doit au final représenter 2.500 diplômés chaque année»*, estime Nicole Roland, l'administratrice générale de l'IFAPME.

## **«Il faut pouvoir certifier les jeunes à un autre niveau de pouvoir.»**

**PIERRE-YVES JEHOLET**

MINISTRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI

Mais voilà, un diplôme de l'IFAPME n'égal pas celui donné par l'enseignement de la FWB. Aujourd'hui, seuls 14 certificats d'apprentissage de l'IFAPME donnent droit à une équivalence de l'enseignement professionnel. *«Ce n'est pas normal que d'un côté il y ait un certificat et de l'autre pas. Ou alors c'est une façon de vouloir dévaloriser les formations en alternance. La FWB doit accep-*

*ter une équivalence des compétences. Il faut pouvoir certifier les jeunes à un autre niveau de pouvoir»*, estime le ministre Jeholet qui entend bien mener les discussions avec ses homologues à la Fédération. En attendant, l'administration publique wallonne va reconnaître les certificats de l'IFAPME au même titre que les diplômes de l'enseignement.